

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 16 janvier 2024, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6
Siège numéro 2 VACANT

Absents : Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum.

A. ADMINISTRATION

A.1 Ouverture de la séance

01-2024 La séance de la réunion ordinaire du mardi 16 janvier est ouverte à 19h04 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

A.2 Adoption de l'ordre du jour

02-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour présenté;

A. ADMINISTRATION

- 1- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Autorisation à la mairesse et à la directrice générale- signature de l'entente de services aux personnes sinistrées

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Dossier à la Cour Municipale – Vente pour taxes 2024
- 3.- Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement no 271-2024 pour le traitement des élus municipaux
- 4.- Renouvellement adhésion FQM 2024
- 5.- Renouvellement adhésion ADMQ 2024
- 6.- Emprunt temporaire – PIIRL

C. RESSOURCES HUMAINES

- 1.- Modification de l'horaire d'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal
- 2.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2024-01
- 3.- Formation – Certificat en traitement des eaux usées par étang aéré
- 4.- Formation – OTUND Préposé à l'aqueduc municipal

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1.- Contrat d'entretien et soutien des applications -PG solutions
- 2.- PG solutions– autorisation de dépenses pour l'achat d'une nouvelle licence

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

- 1.- Recommandation de paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Boisvert – Travaux de resurfaçage du rang Barthélemy
- 2.- Recommandation de paiement à l'entrepreneur Eurovia – Travaux de resurfaçage du rang des Ambroise et haut de Barthélemy

G. GESTION DU TERRITOIRE

- 1.- Demande de Dany Lesage à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Demande de subvention au député de Maskinongé pour le Camp de jour et Fête de la famille 2024
- 2.- Croix-Rouge- « entente de service aux personnes sinistrées » - Période de janvier à décembre 2024

I. DIVERS

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

A.3 Approbation des procès-verbaux

03-2024

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffière-trésorière adjointe d'en faire la lecture.

- 3.1 Il est proposé par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023.
- 3.2 Il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-1 du 19 décembre 2023.
- 3.3 Il est proposé par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-2 du 19 décembre 2023.
- 3.4 Il est proposé par Monsieur Christian Charette appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance

extraordinaire PVS-3 du 19 décembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.4 Suivi du procès-verbal

Date PV	Résolution	Titres	Information
PV 05-12	265	Politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels	Fait
PV 05-12	267	Avis de motion d'un projet de règlement de taxation pour l'année 2024	Fait
PV 05-12	268	Dépôt d'un projet de règlement de taxation pour l'année 2024	Fait
PV 05-12	269	Régie d'aqueduc de Grand-Pré-Paiement de la quote-part pour l'année 2024	Chèque envoyé
PV 05-12	270	Programme d'emplois d'été Canada 2024-Demande de subvention	Demande faite
PV 05-12	271	Affectation d'une somme au Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une Élection	Fait
PV 05-12	272	Office Municipal d'habitation OMH St-Léon - budget révisé 2023-approbation	Chèque envoyé
PV 05-12	273	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	Dépôt fait au MAMH
PV 05-12	274	Éthique et déontologie-Déclaration des dons et autres avantages reçus	Fait
PV 05-12	275	Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand	Avis public fait le 12 décembre
PV 05-12	276	Fermeture des bureaux administratifs-Période des fêtes	Fait
PV 05-12	277	Fin de la probation du technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, M.Bilel Ynineb	Résolution envoyée
PV 05-12	278	Autorisation de circuler sur les voies publiques	Résolution envoyée
PV 05-12	279	Adoption du règlement 269-2023 modifiant le règlement 223-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1	Avis public le 18 décembre
PV 05-12	280	Résolution visant à entériner l'aménagement d'une virée conjointe par les entrepreneurs des municipalités de Saint-Paulin et de St-Léon-Le-Grand	Résolution envoyée
PV 05-12	281	Demande de Marybel Bergeron à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	Résolution envoyée
PV 05-12	282	Aide financière-Fabrique de Saint-Léon-Le-Grand	Résolution et chèque envoyés
PV 05-12	283	Déclaration d'appui au Plan nature 2030	Résolution envoyée
PVS-1 19-12	287	Nomination du vérificateur pour l'année 2023	Résolution envoyée
PVS-1 19-12	288	Embauche-Employé temporaire pour l'entretien de la patinoire et de l'entrée du centre des loisirs	Fait
PVS-1 19-12	289	Élections municipales (partielle) 2024 - date de scrutin 25-02-2024	Fait
PVS-2 19-12	293	Adoption des prévisions budgétaires 2024	Bulletin de janvier 2024
PVS-2 19-12	294	Adoption du Programme Triennal d'Immobilisation 2024	Bulletin de janvier 2024
PVS-3 19-12	298	Règlement 270-2023-Fixation des taux d'imposition des taxes 2024	Avis de promulgation le 20 décembre

A.5 Correspondance

1.- MRC de Maskinongé

1.1- Aménagements favorisant la biodiversité. Hydro-Québec rend disponibles ses Emprises de lignes électriques aux municipalités souhaitant réaliser des Aménagements favorisant la biodiversité depuis le 23 novembre. (07-12)

2.- Table régionale de l'éducation de la Mauricie

2.1- Participation à une consultation animée par M. Frédéric Laurin dans la semaine du 12 Février 2024. Inscription avant le 20 décembre 2023. (07-12)

3.- La clé en éducation populaire

3.1- Annonce à insérer dans le bulletin municipal ou sur la page Facebook (07-12)

4.- Énercycle

4.1- Dû au grand froid, il y a un nombre important de bacs bruns ne se vident pas totalement. Nombres d'appels à prévoir à ce sujet. Recommander d'utiliser la Technique de la lasagne. (07-12)

5.- Sûreté du Québec

5.1- Mise en garde – Fraudes téléphoniques envers les aînés (07-12)

6.- Direction du secrétariat aux aînés

6.1- Infolettre décembre 2023. Prix hommage Aînés 2023 : Découvrir les lauréates et Lauréats. Appel de projets : Programme Échanges entre les générations 2023-2024. Appel de projets : Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU). Webinaire : portrait des personnes aînées au Québec en 2023. (15-12)

7.- Québec Vert

7.1- Rassemblement le 21 février pour le Forum sur la biodiversité 2024. Une riche Programmation avec 8 conférences et 1 table ronde. (15-12)

8.- Office québécois de langue française

8.1- Prolongation de l'appel de candidatures pour les Mérites du français 2024 jusqu'au 19 janvier 2024. (15-12)

9.- Office municipal d'habitation du Lac St-Pierre

9.1- Avis d'intention concernant le projet de regroupement par intégration à l'office Municipal d'habitation de Trois-Rivières de l'office municipal d'habitation du Lac St-Pierre ainsi que de l'office régional d'habitation des Chenaux.

A.6 Autorisation à la mairesse et la directrice générale – signature de l'Entente de Services aux personnes sinistrées »

04-2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Charette, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que ce Conseil autorise la mairesse, Mme Marilyne Gélinas ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Karine Trahan à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand l'entente de services aux personnes sinistrées » de la Croix-Rouge - Québec.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

B.1 Comptes soumis

05-2024 (Lecture des comptes soumis par la greffière-trésorière adjointe)
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.2 Dossier à la Cour Municipale - Vente pour taxes 2024

06-2024 IL EST PROPOSÉ par Madame Carine Dubé appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand n'envoie aucun dossier de propriétaires d'immeubles pour non-paiement des taxes en 2024 à la cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement no 271-2024 pour le traitement des élus municipaux

07-2024 AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Christian Charette conseiller au poste no. 1 qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 271-2024 pour le traitement des élus municipaux.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Annexe à la résolution no. 07-2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND
MRC DE MASKINONGÉ

PROJET DE RÈGLEMENT 271-2024

TITRE: TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été déposés à la session ordinaire du 16 janvier 2024 par-----, conseiller municipal au siège # X;

ATTENDU qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil municipal pour étude avant l'adoption;

ATTENDU que le projet de règlement 271-2024 a été discuté à la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

ATTENDU que l'avis public portant sur le projet de règlement du Traitement des élus municipaux a été affiché le XX janvier 2024 aux endroits prévus à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé --- par et appuyé par ---- et il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 271-2024, intitulé: « TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX » soit adopté comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour la mairesse et pour chaque conseiller (ère) de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2024 et pour les exercices financiers subséquents.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DE BASE

Pour l'exercice financier 2024, la rémunération de base annuelle de la mairesse est fixée à 10 000\$, et celui de chaque conseiller(ère) est fixé à 3 333\$.

ARTICLE 4. ALLOCATION DE DÉPENSES

Chaque membre du conseil reçoit, en plus du salaire de base prévu à l'article 3 du présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du salaire de base.

ARTICLE 5. REMPLACEMENT DU MAIRE

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale au salaire de base et à l'allocation de dépenses du maire pendant cette période.

ARTICLE 6. VERSEMENT

La rémunération décrétée selon les articles 2, 3 et 4 sera répartie également sur 12 mois et sera versée à chacun des membres du conseil municipal, suite à la séance ordinaire du conseil municipal.

ARTICLE 7. INDEXATION

La rémunération de base et l'allocation de dépenses, telles qu'établies par le présent règlement aux articles 3 et 4 seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, à compter du 1er janvier de chaque exercice financier, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage de 2%

ARTICLE 8. ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge le règlement numéro 257-2022 concernant le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 9. PRISE D'EFFET

Le présent règlement est rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND,
CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2024.

Roxane St-Yves,
greffière-trésorière adjointe

Marilyne Gélinas, mairesse

Karine Trahan,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 16 janvier 2024
Dépôt du projet du règlement : 16 janvier 2024
Avis public
Adoption du règlement :
Avis de promulgation :

B.4 Renouvellement adhésion FQM 2024

08-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise le paiement de la cotisation annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 1420,70\$, plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.5 Renouvellement adhésion ADMQ 2024

09-2024 IL EST PROPOSÉ par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise le paiement de la cotisation annuelle et des assurances de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour Mme Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière au montant de 495 \$ (cotisation) plus les taxes applicables et de 485 \$ (assurance), toutes taxes comprises.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.6 Emprunt temporaire – PIIRL

10-2024 CONSIDÉRANT que selon le Code Municipal au chapitre IV – DES EMPRUNTS TEMPORAIRES, à l'article 1093, il est stipulé que :

1093. Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts

temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.

Elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT que des travaux effectués via la Programmation PIIRL, ont été réalisés en 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand sera en attente des montants à recevoir après la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité à adopter le règlement no 266-2023 décrétant un emprunt pour ces travaux et qu'elle est en attente de la mise en vigueur de ce règlement par le Ministère des finances;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin d'effectuer le paiement du décompte progressif no 1 à l'entrepreneur Construction et pavage Boisvert;

CONSIDÉRANT que les intérêts seront facturés sur les déboursés réels effectués au besoin;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand décrète un emprunt temporaire au montant 205 000 \$ (montant de la facture avec taxes, moins la retenue de 5%) ;
- QUE le taux d'intérêt soit le taux préférentiel fixé par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie;
- QUE l'emprunt soit fait pour une période de 6 mois ou jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement no 266-2023 décrétant un emprunt pour ces travaux;
- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise madame Maryline Gélinas, mairesse, ainsi madame Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C. RESSOURCES HUMAINES

C.1 Modification de l'horaire d'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal

11-2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Charette, appuyée par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal. Le nouvel horaire sera les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Le bureau administratif ainsi que le comptoir postal seront fermés les vendredis. L'information paraîtra dans le Municipalité en bref du mois janvier 2024, médias sociaux et le service d'appel téléphonique.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.2 Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2024-01

12-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyée par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'entente numéro 2024-01 établissant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2024, qui sera rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.3 Formation – Certificat en traitement des eaux usées par étang aéré

13-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Charette, appuyée par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise les coûts des frais de formation à Monsieur Philippe Deschesnes, Directeur des travaux publiques, au montant de 3135\$ plus les taxes applicables pour un Certificat en traitement des eaux usées par étang aéré, par le CÉGEP de Shawinigan ainsi que le coût d'inscription à Emploi Québec au montant de 129\$ taxes comprises.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.4 Formation – OTUND Préposé à l'aqueduc municipal

14-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyée par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise les coûts de frais de formation à Monsieur Philippe Deschesnes, Directeur des travaux publiques, au montant de 2960\$ plus les taxes applicables pour un certificat en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution préposé à l'aqueduc par le CÉGEP de Saint-Laurent ainsi que le coût d'inscription à Emploi Québec au montant de 129\$ taxes comprises.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

D.1 Contrat d'entretien et soutien des applications -PG solutions

15-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que ce Conseil renouvelle les contrats d'entretien et de soutien des applications des logiciels municipaux pour l'année 2024 de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

C. Offre # CESA54755 – Logiciels administratifs 6 610\$ + taxes
D. Offre # CESA56251 – Logiciel Gestion des permis 584\$ + taxes

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

D.2 PG solutions– autorisation de dépenses pour l'achat d'une nouvelle licence

16-2024 CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe doit utiliser le logiciel PG solutions pour exécuter ses tâches dans le cadre de ses fonctions (mises à jour MRC, mutations, taxations, etc.) et qu'un nouveau poste a dû être créé suite à son embauche;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service en date du 8 janvier 2024 au montant de 1478\$ plus les taxes applicables ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal autorise Madame Karine Trahan à signer l'offre de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand et autorise Madame Karine Trahan à faire le paiement au montant de 1478\$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

F.1 Recommandation de paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Boisvert – Travaux de resurfacement du rang Barthélemy

17-2024 CONSIDÉRANT que les travaux pour le resurfacement du rang Barthélemy sont terminés;

CONSIDÉRANT le contrat liant la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à Construction et Pavage Boisvert, pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le premier décompte progressif est en date du 30 novembre 2023 pour le paiement des travaux exécutés, à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que M. David Deschesnes, Directeur des travaux publics par intérim, a émis sa recommandation de paiement quant aux travaux exécutés dans le projet de resurfacement du rang Barthélemy

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles aux travaux du PIIRL et qu'ils sont payés avec cette aide financière à un taux de remboursement de 75%;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le Règlement 266-2023 décrétant un emprunt de 616 098 \$ pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le décompte progressif numéro 1 est d'un montant de 369 757.07\$ +txs, plus retenue de 5% au montant de 21 225.84\$+txs.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Charles Charette, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale Madame Karine Trahan à procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 à Construction et Pavage Boisvert s'élevant à 369 757.07\$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F.2 Recommandation de paiement à l'entrepreneur Eurovia – Travaux de resurfacement du rang des Ambroise et haut Barthélemy

18-2024 CONSIDÉRANT que les travaux pour le resurfacement du rang des Ambroise et haut Barthélemy sont terminés;

CONSIDÉRANT le contrat liant la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à Eurovia, pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le premier décompte progressif est en date du 15 décembre 2023 pour le paiement des travaux exécutés, à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que M. David Deschesnes, Directeur des travaux publics par intérim, a émis sa recommandation de paiement quant aux travaux exécutés dans le

projet de resurfaçage du rang des Ambroise

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles aux travaux de la TECQ 2019-2024 et qu'ils sont payés avec cette aide financière;

CONSIDÉRANT que le décompte progressif numéro 1 est d'un montant de 176 561,12 \$ +txs, plus retenue de 10% au montant de 19 617.90\$ +txs;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale Madame Karine Trahan à procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 et final à Eurovia s'élevant à 176 561,12 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

G. GESTION DU TERRITOIRE

G.1 Demande de Dany Lesage à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

19-2024

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à déposer à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) de la part de M. Dany Lesage au nom de M. Jean-Guy Lesage.

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'aliénation de lot 6 576 179 du cadastre du Québec à Saint-Léon-Le-Grand.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Guy Lesage est propriétaire du lot 6 576 179 et M. Dany Lesage est propriétaire du lot 4 410 702.

CONSIDÉRANT QUE M. Dany Lesage a acquis son terrain de M. Jean-Guy Lesage suite à une décision de la CPTAQ (numéro de dossier 342783), et suite à cette décision M. Dany Lesage a pu construire sa résidence actuelle et son garage.

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été demandé par M. Dany Lesage et le résultat est qu'une petite partie du garage empiétait sur le lot de M. Jean-Guy Lesage.

CONSIDÉRANT que la demande est de régulariser la situation de M. Dany Lesage qui désire acquérir une partie du lot 6 576 179 d'une superficie de 0.0189 ha, qui appartient à M. Jean-Guy Lesage afin de pouvoir accéder à la porte latérale du garage.

CONSIDÉRANT que la demande respecte la réglementation en vigueur de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand.

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraînerait aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes, et sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la notion d'espaces appropriés ne peut s'appliquer à la présente demande.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit fournir à la CPTAQ une recommandation à joindre avec ladite demande.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Charles Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et résolu que :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

- QUE le conseil municipal appuie la demande et recommande à la Commission de protection de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'aliénation de lot 6 576 179 du cadastre du Québec à Saint-Léon-Le-Grand ainsi que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles.
- QUE ladite demande ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

H.1 Demande de subvention au député de Maskinongé pour le Camp de jour et Fête de la Famille 2024

20-2024 IL EST PROPOSÉ par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que ce Conseil demande à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation de deux activités organisées par la municipalité, dont la fête de la famille 2024, ainsi que pour l'organisation de son camp de jour de l'été 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H.2 Croix-Rouge – « entente service aux personnes sinistrées » – période de janvier à décembre 2024

21-2024 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand paie sa contribution financière à la Croix-Rouge d'un montant fixe de 225.00 \$ pour la période couvrant janvier à décembre 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. DIVERS

J. PÉRIODE DE QUESTIONS

K. CLÔTURE DE LA SÉANCE

22-2024 L'ordre du jour étant épuisé Madame Carine Dubé propose, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu de clôturer la séance à 19h35.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves
Greffière-trésorière adjointe

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse